

Derbike - 2025

Règlement intérieur

Art 1 Description :

Cette épreuve sera disputée conformément au présent règlement. Derbike est une course de VTT sur neige, avec un départ groupé (en mass-start), d'un point A à un point B. Il s'agit d'une course individuelle, résultat par ordre d'arrivée.

Date de l'évènement : Lundi 21 avril 2025

Art 2 Comité Organisation :

Association Courchevel Sports Outdoor
Section VTT
73120 Courchevel

Jeremy GUNTZ Organisateur: 0682120694
Solène MAGNAN Organisatrice : 0627337881
Alice PORTANIER Organisatrice : 0610590950
Eymeric LOZAT Organisateur: 0634420511
Coralie EVALET Organisatrice : 0636037249

Art 3 Officiels :

Directeur de Course : **Eymeric LOZAT** Traceurs : **Jeremy GUNTZ, Eymeric LOZAT, Alice PORTANIER, Solène MAGNAN, Coralie EVALET**
Arbitres : **Eymeric LOZAT, Alice PORTANIER, Coralie EVALET, Alexandre MONSEUR**

Art 4 Inscriptions - Engagements :

Toute personne désirant participer à la course Derbike devra s'inscrire en ligne sur :
www.courchevelsportsoutdoor.com

Le droit d'engagement est fixé à 40€ par pilote pour les licenciés FFC, 45€ pour les non-licenciés, 5€ de plus par inscription sur place le matin même. L'engagement ne sera effectif qu'à réception de la totalité de son paiement. Le nombre d'engagés sera limité à 80 coureurs. Chaque inscription est nominative et non cessible.

Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la Fédération nationale de cyclisme.
La Licence sera demandée lors de l'inscription.

Cette compétition est également accessible aux non licenciés, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste compétition de moins de - 6 mois (à la date de l'épreuve) **est à fournir à l'inscription**. En cas d'absence de certificat médical, la signature d'une décharge de responsabilité des organisateurs sera obligatoire.

Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 18 ans et plus au jour de l'évènement.

Clôture des inscriptions :

Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint.
La clôture d'enregistrement en ligne est fixée au Dimanche 13 Avril.

Les coureurs ont la possibilité de s'inscrire sur place le matin de la compétition dans la limite des disponibilités. Une majoration de 5€ sera alors appliquée sur le prix de l'inscription.

Assurance annulation / Remboursement :

Toute demande d'annulation pour quelque motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail au plus tard 7 jours avant la course.

Le participant devra présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche, certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Sans justificatif, sauf cas exceptionnel, aucun remboursement ne sera effectué.

Art 5 Catégories et Résultats :

- - Scratch Hommes
- - Scratch Dames

Art 6 Assurance et Obligations des concurrents :

L'assurance de l'épreuve a été souscrite auprès de la société : FFC ASSURANCE AXA.

L'assurance est OBLIGATOIRE.

Les coureurs licenciés FFC devront présenter leur licence lors de l'inscription sur Internet.
Les coureurs non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de moins de 6 mois lors de leur inscription sur internet. En cas d'absence de certificat médical, la signature d'une décharge de responsabilité des organisateurs sera obligatoire.

Art 7 Modification du règlement / Additif / Interprétations :

Le directeur de course est chargé de l'application du règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve. Le directeur de course se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire.

Toute réclamation sur cette application sera transmise par instruction net du comité organisateur. De même, tout cas non prévu par ledit règlement sera étudié par le comité organisateur, qui lui seul a le pouvoir de décision. Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire sera annoncée par un additif daté, numéroté, qui fera partie intégrante du règlement.

Ces additions seront affichées aux endroits prévus à cet effet dans les plus bref délais et communiquées aux participants.

Art 8 Parcours et Balisage :

Le parcours est balisé par des flèches bleues au sol et des filets rouges.

Le départ sera matérialisé par de grandes oriflammes et une ligne au sol.

L'arrivée sera matérialisée par une arche gonflable au-dessus d'une ligne au sol.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter le parcours.

Toute coupe du tracé ou non-respect du parcours sera sanctionnée par disqualification.

Art 9 Vérifications Techniques / Équipement :

Les VTT doivent avoir un bon état général, non fendus et des freins en bon état. Les pneus cloutés sont prohibés.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.

Casque (intégral ou casque de ski vivement recommandé) obligatoire, dorsale, genouillères, coudières, gants longs fortement conseillés.

Si l'organisation détecte un VTT ou un port de protection ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ pour raison de sécurité.

Une plaque numérotée sera distribuée lors de l'accueil des participants le matin dans la salle de la Croisette à Courchevel 1850. Elle devra être installée à l'avant du vélo de manière parfaitement visible.

L'absence de ce support entraîne des pénalités.

Art 10 Pénalités / Sanctions :

Départ refusé :

- Publicité de l'organisation non apposée ;
- Non-paiement des droits d'inscription ;
- Absence de Certificat Médical ou non signature de décharge ;
- Tenues de course et accessoires manquants ;
- Pas de casque VTT intégral, enduro ou casque de ski ;

Disqualification :

- Pollution et dégradation ;
- Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO ;
- Non-respect des tracés lors de l'épreuve chronométrée ;

Art 11 Droit d'images :

Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs prestataires ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de l'évènement, sur tous les supports -y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, règlements, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'utilisation de drone pourra être effectuée afin de survoler les coureurs pendant lors de l'épreuve. Toute inscription fera office d'acceptation du règlement ci-dessus par les personnes concernées.